

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



DOCUMENTS RECUS

- Lettre de demande du
- Formulaire de location de salle retourné rempli le
- Attestation RC reçue le
- Règlement reçu le

DOCUMENTS RECUS

- Service Entretien
- Accueil
- Atelier
- Gardien de l'Hôtel de Ville
- Audiovisuel
- Service Énergie

- LES UTILISATEURS SANS AUTORISATION MUNICIPALE SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EVACUES PAR LES FORCES DE POLICE ET DE QUITTER LES LIEUX.

- Vous devez impérativement fournir une attestation d'assurance responsabilité civile aux jours et heures de la location
- Aucun matériel supplémentaire ne sera délivré le jour même.
- Le matériel est mis gracieusement à la disposition et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une « sous location » moyennant rétribution.
- Le matériel audiovisuel mis à disposition est sous la responsabilité de l'utilisateur.
- L'aménagement et le rangement de la salle restent à la charge du demandeur dans le respect de la capacité maximale de la salle et des zones de sécurité à ne pas obstruer. Des plans vous seront transmis par courrier lors de la finalisation du dossier de location.

- La vente de boisson est formellement interdite sans **demande d'autorisation d'ouverture de débit de boisson temporaire**, formulaire disponible auprès du service des Fêtes et Cérémonies. Rappel la vente d'alcool (au delà du groupe 2) est **INTERDITE**. Le non-respect engage la responsabilité du Président de l'Association.

- Avant votre départ, le matériel devra être rangé et la salle remise dans l'état de propreté.

- **À noter** : il ne sera pas demandé de caution forfaitaire, cependant :

- Toute détérioration ou disparition de matériel sera facturé au coût de remplacement (matériel et main d'œuvre),

- Si la salle n'a pas été rendue dans un état de propreté suffisant, un nettoyage de la salle sera effectué par le personnel communal et facturé selon le temps passé. Tarif pour une heure de ménage : 20 €.

La location de la salle vaut acceptation des présentes « conditions générales ».

- Je soussigné **FRANÇOIS LONGO** responsable de la location avoir pris connaissance du règlement intérieur, et m'engage à respecter scrupuleusement chaque article.

Fait à Neully-sur-Marne, le **12/12/2018**

Signature du demandeur

M^r le Maire ou Élu délégué

**ASSOCIATION
DON DE L'ŒUVRE**
132, Avenue du Maréchal Leclerc
93330 NEULLY SUR MARNE (FRANCE)
N° RNA : W932005094

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE



SERVICE FÊTES | CÉRÉMONIES | TOURISME

✉ fetes.ceremonies@neuillysurmarne.fr
☎ 01 43 08 96 96
📠 01 43 08 73 99

Salle MARCEL PAGNOL

Date: 03/10/21
Objet de la location:
Evenement artistique et culturel
Présentation des vœux du Nouvel An 2018

■ OUVERTURE des portes à:
9 heures
Ouverture limitée à partir de 8h00
■ FERMETURE des portes à:
2 heures
Limitée à 2h00 du matin

■ Responsable de la location:
FRANÇOIS LONGO
■ ASSOCIATION | SERVICE:
ASSOCIATION DON DE L'œuvre
■ ADRESSE: 132, Avenue du marché d'hal
Leclerc 93330
Neuilly sur marne
TEL: 07 71 11 34 88
MOBILE: 01 78 78 61 51

MOTIF DE LA RÉSERVATION

SPECTACLE RÉUNION BANQUET | REPAS

Capacité maximale de la salle :

Assemblée Générale: 352 (dans le bas)

Spectacle (mezzanine comprise) : 436 Banquet : 381 (mezzanine comprise)

NOMBRE DE PARTICIPANTS: 200 personnes

HORAIRE DE LA MANIFESTATION

de 14h à 02 heures

CONFIGURATION | MATÉRIELS

NOMBRE DE TABLES: 25 Tables

NOMBRE DE CHAISES: 220 Chaises

L'aménagement et le rangement de la salle restent à la charge du demandeur dans le respect de la capacité maximale de la salle et des zones de sécurité à ne pas obstruer.

⚠️ AUDIOVISUEL OUI NON

Vous devez IMPÉRATIVEMENT contacter le service Audiovisuel. À défaut, la demande ne sera pas prise en considération :

CONTACT : service.audiovisuel@neuillysurmarne.fr ou 06.81.54.91.03

MICRO SUR PIED MICRO HF ÉCRAN VIDÉOPROJECTEUR

⚠️ PARKING face à la salle OUI NON

Ouverture à 20h Fermeture à 02h

LE PARKING N'EST PAS SURVEILLÉ. La municipalité décline toutes responsabilités concernant d'éventuelles dégradations.

REEMPLIR L'IMPRIMÉ NE GARANTIT PAS LA RÉSERVATION
LE DOSSIER N'EST ENTERINÉ

QU'APRÈS EXAMEN ET ACCORD DU MAIRE
UN DOSSIER INCOMPLET NE PEUT ÊTRE EXAMINÉ

ASSOCIATION DON DE L'OEUVRE
132 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
93330 NEUILLY SUR MARNE



00001532-0005-0005-00

Contrat : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE
Numéro : 193005465 T - MCE - 001

ATTESTATION D'ASSURANCE

Attestation valable * pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BPCE IARD atteste que ASSOCIATION DON DE L'OEUVRE est assuré(e) aux termes du contrat référencé ci-dessus.

Pour le local utilisé par l'assuré situé :
132 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
93330 NEUILLY SUR MARNE

Au titre de l'activité professionnelle suivante :
- METIERS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
- ASS ARTISTIQUE, SOCIO-CULTURELLE

Ce contrat garantit notamment :
- les dommages aux locaux et à leur contenu dont il est détenteur,
- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages matériels causés aux voisins et aux tiers, à la suite d'incendie et événements assimilés, dégâts des eaux, dommages électriques.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait le 11 novembre 2017
Pour BPCE IARD

Stéphane Duroule
Président du directoire

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des Assurances - 401 380 472 RCS Niort - Code APE 6512 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 15 401 380 472
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 09



CAISSE D'ÉPARGNE

MENTIONS LEGALES

N° de client : 193005465T
Nom : ASSOCIATION DON DE
L'OEUVRE

Vos données personnelles sont utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats d'assurance, ainsi qu'à des fins commerciales, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à BPCE IARD, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités et partenaires qui lui sont liés et à des organismes professionnels. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en vous adressant à BPCE IARD, Coordination Informatique et Libertés Chauray 79024 NIORT CEDEX 9.



00001532-0004-0005-00

Assuré par :

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50.000.000 euros entièrement versé
401 380 472 RCS NIORT - Code APE 6512 Z
N° de TVA Intracommunautaire FR 15 401 380 472
Entreprise régie par le code des assurances
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse postale : Chauray BP 6410 79024 Niort Cedex 9

Distribué par :

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code
monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil
d'orientation et de surveillance - Capital de 1 476 294 680 euros -
19, Rue du Louvre 75001 Paris -
382 900 942 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance
immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200.

S'agissant de l'immatriculation à l'ORIAS, vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé au 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS, ou sur son site internet : www.orias.fr.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons, peut vous être communiqué, à votre demande. Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- votre Conseiller habituel,
- le service Réclamations Clients de votre Banque (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus),
- le médiateur de la banque,
- ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

ATTRC11P

ASSOCIATION DON DE L'OEUVRE
 132 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
 93330 NEUILLY SUR MARNE



00001532-0003-0005-00

Valable* pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Contrat Multirisque Associations : 193005465 T 001

BPCE IARD atteste que ASSOCIATION DON DE L'OEUVRE est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus complété par l'intercalaire pour l'activité suivante :

- METIERS DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
- ASS ARTISTIQUE, SOCIO-CULTURELLE

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : - Dommages corporels EXCEPTION : - Intoxication alimentaire - Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions ... en raison d'occupation de locaux à titre précaire EXCEPTIONS - Dommages aux biens confiés occasionnellement - Dommages aux bâtiments occupés occasionnellement - en cas d'incendie, explosions, dégâts des eaux - autres détériorations accidentelles - Vol par les préposés	8 000 000 € 8 000 000 € 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance 2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs 10 000 € 1 000 000 € 5 000 € 20 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance

N° de client : 193005465T
Nom : ASSOCIATION DON DE
L'OEUVRE

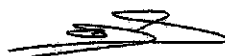
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

*** Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.**

Fait à Niort, le 11 novembre 2017
Pour BPCE IARD

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.



Stéphane Duroule
Président du directoire